

LOCATION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

✖ Pour qui ?

Tous les habitants de la Commune de Compeyre, âgés de plus de 16 ans.

✖ Comment ?

1 Je m'inscris :

- > Je télécharge et imprime le contrat de location sur le site de la Commune de Compeyre.
- > Je renseigne les informations demandées, prends connaissance des conditions générales de location et prépare les documents à présenter et à remettre.

2 Je dépose mon dossier au secrétariat :

Je remets le contrat de location complété et signé à :
Commune de COMPEYRE
5 place du Périé
12520 COMPEYRE

Accompagné des pièces suivantes :

- > Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- > Copie de la carte nationale d'identité (recto/verso) ou passeport
- > Un chèque de 1000 € à l'ordre du Trésor Public
- > Autorisation parentale pour les mineurs

3 Je récupère mon vélo

A la mairie de Compeyre sur rdv le vendredi ou le lundi.

État des lieux du vélo réalisé au début et à la fin de la location

Toute mauvaise utilisation et dégradations seront facturées

4 Je restitue mon vélo

A la mairie de Compeyre sur rdv le vendredi ou le lundi.

Les obligations

- > Faire attention aux autres usagers de la route
- > Ne pas prêter mon vélo
- > Respecter le code de la route
- > Rouler sur les voies cyclables lorsqu'elles sont présentes
- > Ne pas serrer les voitures en stationnement
- > Rouler en file indienne lorsque vous êtes à plusieurs
- > Ne pas monter et rouler sur les trottoirs
- > Ne pas transporter de passager sur le vélo

Les bonnes pratiques

- > Pour un arrêt même de courte durée, attacher le vélo à un arcueil de stationnement avec l'antivol fourni
- > Signaler avec le bras vos changements de direction
- > Avant de circuler, vérifier le bon état des éléments de sécurité (éclairage, pneus, freins)
- > Augmenter votre visibilité (gilets, brassards...)
- > Rouler à droite sur la chaussée
- > Laisser un espace de sécurité avec le véhicule devant vous en circulation dense

